ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ravages provoqués par les scolytes sur la filière bois

Question écrite n° 31340

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la prolifération galopante du scolyte. Les sécheresses estivales, les hivers doux, et globalement le réchauffement climatique ont pour conséquence la multiplication des scolytes qui attaquent les résineux, épicéas et sapins, tout particulièrement en Bourgogne Franche-Comté. M. le député alerte le Gouvernement sur l'urgence, à l'approche de l'été et des fortes chaleurs, d'empêcher la contamination des bois sains en facilitant l'évacuation de ceux-ci. En outre, il insiste sur l'importance d'autoriser la mise sur le marché des solutions phytosanitaires validées par l'Anses (notamment le « Forester » par brumisation en zone protégée) pour que les bois puissent être traités. Il lui demande la position du Gouvernement sur ces sujets dont il souligne les enjeux déterminants pour les exploitants-forestiers et, au-delà, pour toute la filière bois.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Sermier
Circonscription : Jura (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31340
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020
Question publiée au JO le : 28 juillet 2020, page 5018
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)